



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3478

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements de cuisine**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 13 mai 2019****Délibération n° 2019-3478**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements de cuisine**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges d'équipements nécessaires au bon fonctionnement de leur service de restauration.

Pour répondre au besoin des établissements, la Métropole met en place les cadres d'achat nécessaires, au moyen de marchés d'équipements de cuisine et de mobiliers administratifs.

Cependant, des demandes spécifiques peuvent survenir de la part des établissements qui ne trouvent pas réponse dans ces marchés.

Dans cette situation précise, la Métropole peut attribuer une subvention d'investissement pour l'acquisition de mobilier ou de matériel spécifique par le collège.

La subvention est accordée après une étude technique du matériel demandé. Le montant accordé à l'établissement doit être justifié par des devis. Dès lors que la subvention est attribuée, le collège procède directement à l'acquisition du mobilier ou du matériel concerné par la demande de subvention et transmet à la Métropole les factures afférentes pour justificatif du paiement de la subvention.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution des subventions d'équipements à 6 établissements, pour l'achat d'équipements spécifiques de cuisine et de matériel liés à l'aménagement et au fonctionnement de plateaux techniques de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) transférés dans de nouveaux locaux. Le montant total de ces subventions représente 52 082,73 € TTC, réparti comme suit :

- le collège Les Battières à Lyon 5°, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 9 185,40 € TTC (logiciel, badge et distributeur de plateaux),

- le collège Paul d'Aubarède à Saint Genis Laval, pour le remplacement d'un équipement frigorifique de chambre froide, pour un montant de 7 020 € TTC,

- le collège Jean Rostand à Craponne, pour la remise aux normes de sa chambre froide négative, pour un montant de 8 154 € TTC,

- le collège Martin Luther King à Mions, pour l'achat d'un lecteur de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 3 223,33 € TTC,

- le collège Elsa Triolet à Vénissieux, dont les plateaux hygiène alimentation service (HAS) et habitat vont faire l'objet de travaux de réorganisation dans de nouveaux locaux et dont les équipements pédagogiques sont très vétustes, incluant du matériel de cuisine d'apprentissage, pour un montant total de 15 000 € TTC,

- le collège Lassagne à Caluire et Cuire, dont les plateaux techniques HAS et vente distribution logistique (VDM) aux équipements vétustes, seront transférés dans de nouveaux locaux dans le cadre de la reconstruction du collège livrée à la rentrée 2019, nécessitant de nouveaux matériels pédagogiques et mobilier particulier, pour un montant total de 9 500 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'attribution, pour l'année 2019, des subventions d'investissement pour mobiliers et équipements, pour un montant total de 52 082,73 € TTC, réparti sur les collèges suivants :

- équipement de cuisine :

. 9 185,40 € au profit du collège les Battières à Lyon 5°, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

. 7 020 € au profit du collège Paul d'Aubarède à Saint Genis Laval, dans le cadre du remplacement d'un équipement frigorifique pour une chambre froide,

. 8 154 € au profit du collège Jean Rostand à Craponne, dans le cadre de la remise aux normes de sa chambre froide négative,

. 3 223,33 € au profit du collège Martin Luther King à Mions, dans le cadre du remplacement de son lecteur de contrôle d'accès à la demi-pension ;

- équipement et matériel :

. 15 000 € au profit du collège Elsa Triolet à Vénissieux, pour les nouveaux plateaux techniques des SEGPA des champs HAS et habitat,

. 9 500 € au profit du collège Lassagne à Caluire et Cuire, pour les nouveaux plateaux techniques des SEGPA des champs HAS et VDM.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Les dépenses** d'investissement correspondantes, soit 52 082,73 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204 - opération n° 0P34O4861A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.**